

Madame, Monsieur,

Chers Parents,

**Objet : Coronavirus (COVID - 19) – Etat de la situation au 5 mars**

Compte tenu de la crise du coronavirus (covid-19) et des derniers événements survenus ce jour, voici les informations que nous jugeons utiles de vous communiquer.

Au retour du congé de Carnaval, les consignes données par le SPF santé publique ont été transmises aux instituteurs et communiquées aux enfants.

Le Collège nous informe qu'un cas de covid-19 a été déclaré positif parmi leurs élèves.

Malgré que cet élève n'ait ni frère ni sœur dans nos écoles maternelle et primaires, nous vous transmettons les recommandations suivantes conformément aux circulaires 7485 du 26/2 et 7493 du 5/3:

**« Que faire face à un cas suspecté ou avéré de Covid-19 ?**

*Les recommandations du SPF Santé publique restent à ce stade inchangées. Les conseils repris sur le site [www.info-coronavirus.be/fr](http://www.info-coronavirus.be/fr) demeurent d'application.*

***Si un enfant ou un membre du personnel tombe malade dans les 14 jours suivant son retour de voyage, il est tenu de rester à la maison. Un contact avec le médecin de famille doit être pris par téléphone et il doit être fait mention des antécédents de voyage et des symptômes de l'enfant ou du membre du personnel concerné. Le médecin de famille pourra évaluer la situation et prendre les mesures appropriées.***

***Si un enfant ou un membre du personnel est un cas confirmé de Covid-19, le service de surveillance des maladies infectieuses de la Région prendra d'initiative contact avec les interlocuteurs compétents au sein du pouvoir organisateur afin de les informer de l'ensemble des mesures à prendre. D'une manière plus générale, je tiens à souligner que le SPF Santé publique considère que, tant que notre pays compte un nombre limité de cas, il est suffisant d'isoler les patients et d'être attentif aux symptômes des personnes qui ont été en contact avec ceux-ci. Aucune mesure de fermeture d'école n'est donc envisagée à ce stade. »***

En cas d'inquiétude, nous vous invitons à téléphoner à votre Médecin traitant qui vous donnera les consignes à suivre.

Comme pour les classes de neige, nous nous rendons compte que la situation est compliquée et évolue de jour en jour. Il y a lieu de rester attentif aux instructions qui seront données ultérieurement par les autorités publiques. Nous ne manquerons pas de revenir vers vous le cas échéant.

Nous vous assurons de notre vigilance et vous prions de croire, Madame, Monsieur, Chers Parents, en notre entier dévouement.

A.Ceulemans

S. Dony

B. Jacquemin